

Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité	Extrait n°2017/004/7.5
--	---	------------------------

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :
Affaires scolaires

OBJET : Réforme
des rythmes
scolaires :
subvention
Namaste Yoga

**Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice :** 27

**Convocation en
date du :**
18/03/2017

**Affichage en date
du :**
05/04/17

**Transmission en
préfecture en
date du :**
05/04/17

Séance du Conseil Municipal du **25 mars 2017 à 9 heures**
Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de **M. Michel PY, Maire.**

Présents : M. Michel PY – Mme Monique CHING – M. René CORBEFIN – M. Yves PICAREL – M. Philippe DESLOT – M. Jean Paul SMALBEEN – M. Daniel PETIT – M. Pierre GUILLON – Mme Christine DUPLISSY – M. Yann HERICOURT – Mme Annie BOFFELLI – Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Hamel LAHCINI – Mme Virginie MATHELIN – M. Luca JAULENT – M. Alain PRIVAT – Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE – Mme Nancy PALAZZI – M. Serge PARNAUD – M. Patrice BESSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL – Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT – Mme Suzanne GRACIA à M. René CORBEFIN – M. Richard FARINES à Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Gaëlle COUSIN à Mme Monique CHING – Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT – M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.

Secrétaire : M. Yves PICAREL

Considérant la mise en place d'activités périscolaires dans le cadre du temps nouveau crée par la réforme des rythmes scolaires,
Considérant que la commune souhaite diversifier les activités mises en place en faisant appel à des professionnels et au tissu associatif.

Il est proposé au Conseil :

- ▶ **D'approuver** le versement d'une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Namaste Yoga » pour l'année 2016/2017 au titre de sa participation à la réforme des rythmes scolaires.
- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ce projet.

REÇU EN PREFECTURE
le 05/04/2017
Appréhension des copies à la Préfecture

011-211102025-20170328-2017_004_7_5-DE

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE**

**- par réception
Préfecture le :**

05/04/17

**Accusé de
réception en
Préfecture du**

05/04/17

N°

18812

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017



Le Maire,

Michel P
Michel P

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2017

Application de la loi n° 2017-004 du 03-01-2017